

AGRICULTURE

Projet de loi n° 344 rectifié ratifiant l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer

Sénat (première lecture)

Dépôt le 24 janvier 2007 par M. Dominique de Villepin, Premier ministre et M. Dominique Bussereau, ministre de l'agriculture et de la pêche - N° 179 (2006-2007)

Renvoi à la commission des affaires économiques et du Plan - Rapporteur : M. Benoît Huré - Rapport n° 39 (2007-2008) (17 octobre 2007)

Discussion et adoption le 24 octobre 2007 - Projet de loi n° 13 (2007-2008)

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 25 octobre 2007 - N° 344

Renvoi à la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire - Rapporteur : M. Jean-Marie Sermier (30 octobre 2007) - Rapport n° 437 (28 novembre 2007)

Discussion et adoption définitive le 12 décembre 2007 - Projet de loi n° 66

Promulgation

Loi n° 2007-1821 du 24 décembre 2007 publiée au J.O. du 27 décembre 2007 (p. 21210)

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [12 décembre 2007] (p. 5269)

Rappel au règlement

M. André Chassaigne dénonce que, comme pour le projet de loi relatif au pouvoir d'achat, le Gouvernement prive les députés de leur droit d'amendement en souhaitant un vote conforme des deux assemblées, alors que, pour leur part, les sénateurs ont été autorisés à modifier ce projet de loi [12 décembre 2007] (p. 5269); M. Michel Barnier répond qu'il n'existe aucune volonté idéologique d'aboutir à un vote conforme, même si cela serait plus commode et rapide et déclare vouloir examiner tous les amendements (p. 5269)

Intervention du Gouvernement
M. Michel Barnier (p. 5269)

Présentation du rapport de la commission des affaires économiques
M. Jean-Marie Sermier (p. 5271)

Question préalable : rejetée (p. 5279)

Opposée par M. Jean-Claude Sandrier (p. 5273)

Soutenue par M. Yves Cochet (p. 5273)

Intervention du Gouvernement : M. Michel Barnier (p. 5276)

Intervention du rapporteur : M. Jean-Marie Sermier (p. 5277)

Explications de vote : M. Jean Gaubert (p. 5278) ;

M. Jean-Marie Binetruy (p. 5278) ; M. André Chassaigne (p. 5278)

Discussion générale

M. Jean Gaubert (p. 5279) ; M. André Chassaigne (p. 5281) ; M. Jean-Marie Binetruy (p. 5282) ; M. Jean-Michel Clément (p. 5283)

Discussion des articles [12 décembre 2007] (p. 5283)

Interventions du rapporteur dans la discussion des articles, amendements et sous-amendements : M. Jean-Marie Sermier (p. 5283 à 5388)

Interventions du Gouvernement dans la discussion des articles, amendements et sous-amendements : M. Michel Barnier (p. 5283 à 5288)

Article 1er (ratification de l'ordonnance) : adopté (p. 5283)

Article 1er bis (améliorations rédactionnelles) : adopté (p. 5283)

Après l'article 1er bis : adopté

Adt n° 1 de Mme Corinne Erhel (interdiction de délivrance d'un label rouge pour tout produit qui comporte, à quelque niveau que ce soit, une présence d'organisme génétiquement modifié) (p. 5283) : rejeté (p. 5284)

Sous-adt n° 16 de M. André Chassaigne (interdiction de délivrance d'un label rouge pour tout produit qui comporte une présence d'organisme génétiquement modifié supérieure au seuil admis de présence fortuite) : rejeté (p. 5284)

Article 1er ter (possibilité de coupler label rouge et indication géographique protégée) : adopté (p. 5284)

Article 1er quater (possibilité pour l'INAO de définir des conditions de production et de contrôle communes à plusieurs produits sous label rouge) : adopté (p. 5284)

Après l'article 1er quater

Adt n° 2 de Mme Corinne Erhel (interdiction de délivrance d'une appellation d'origine contrôlée pour tout produit qui comporte, à quelque niveau que ce soit, une présence d'organisme génétiquement modifié) : rejeté (p. 5284)

Sous-adt n° 17 de M. André Chassaigne (interdiction de délivrance d'une appellation d'origine contrôlée pour tout produit qui comporte une présence d'organisme génétiquement modifié supérieure au seuil admis de présence fortuite) : rejeté (p. 5284)

Adt n° 4 de M. André Chassaigne (précisions apportées à la délimitation des aires géographiques de production) : rejeté (p. 5284)

Adt n° 3 de Mme Corinne Erhel (interdiction de toute production d'organismes génétiquement modifiés dans l'aire géographique d'un produit sous appellation d'origine contrôlée) (p. 5284) : rejeté (p. 5285)

Adt n° 5 de M. André Chassaigne (règles relatives au refus d'agrément d'un produit) : retiré (p. 5285)

Adt n° 6 de M. André Chassaigne (interdiction de délivrance d'une appellation d'origine protégée pour tout produit qui comporte une présence d'organisme génétiquement modifié) : rejeté (p. 5285)

Adt n° 7 de M. André Chassaigne (remplacement du droit payé par les viticulteurs pour le financement de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) par une taxe additionnelle sur les tabacs) : retiré (p. 5285)

Adt n° 8 de M. André Chassaigne (faculté accordée aux organisations de défense et de gestion de prendre des dispositions modifiant les conditions de production en cas de crise grave au sein d'une filière donnée) (p. 5285) : rejeté (p. 5286)

Adt n° 9 de M. André Chassaigne (règles relatives au retrait d'agrément d'un produit par l'INAO) : rejeté (p. 5286)

Adt n° 10 de M. André Chassaigne (suppression de la possibilité offerte au ministre de l'agriculture de décider du lieu de mise en bouteille et de conditionnement des produits d'origine viniviticoles bénéficiant d'une appellation d'origine) : rejeté (p. 5286)

Adt n° 11 de M. André Chassaigne (interdiction de l'étiquetage simultané d'une marque commerciale et d'un signe d'identification de la qualité ou de l'origine) : rejeté (p. 5286)

Article 1er quinquies (conditions d'accès au casier viticole informatisé) : adopté (p. 5287)

Après l'article 1er quinquies

Adt n° 12 de M. André Chassaigne (obligation de déclaration pour tout récoltant d'un vin labellisé « vin de pays ») : rejeté (p. 5287)

Adt n° 13 de M. André Chassaigne (suppression de l'article L. 644-11 du code rural qui autorise l'utilisation de certains termes réservés à la désignation des vins de pays admis au bénéfice d'une indication géographique) : rejeté (p. 5287)

Adt n° 14 de M. André Chassaigne (rapport du Gouvernement avant le 31 juillet 2008 sur l'éventuelle utilisation frauduleuse de l'appellation d'origine) : rejeté (p. 5287)

Articles 1er sexies (prolongation du mandat des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux) : adopté (p. 5287)

Intervenant : M. André Chassaigne (p. 5287)

Article 2 (suppression de l'appellation d'origine "vin délimité de qualité supérieure") : adopté (p. 5287)

Article 3 (définition du régime des peines applicable aux infractions à la législation sur l'agriculture biologique) : adopté (p. 5287)

Explications de vote et vote [12 décembre 2007] (5287)

Explications de vote

M. Jean-Michel Clément (p. 5287) ; M. Jean-Marie Binetruy (p. 5288) ; M. André Chassaigne (p. 5288)

Vote des groupes

Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

abstention : M. Jean-Michel Clément (p. 5288)

Groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire :

pour : M. Jean-Marie Binetruy (p. 5288)

Groupe Gauche démocrate et républicaine :

abstention : M. André Chassaigne (p. 5288)

Adoption définitive de l'ensemble du projet de loi (p. 5288)